



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Terres australes et antarctiques : peche maritime

Question écrite n° 47319

Texte de la question

M. Richard Cazenave s'inquiete, aupres de M. le ministre delegue a l'outre-mer des peches illegales effectuees, dans les terres australes et antarctiques francaises (TAAF), par des navires etrangers. La peche dans les TAAF est devenue un pole de developpement regional renforçant l'obligation de la France de faire respecter les textes internationaux en vigueur reglementant les peches dans les zones sous sa souverainete. Cette realite conduit a une gestion a long terme des ressources naturelles qui sont actuellement menacees par les peches illegales. Il lui demande quelles mesures il entend adopter afin de faire cesser les infractions realisees par des navires pechant de facon parfaitement illegale dans la zone economique des TAAF.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de son inquietude devant l'apparition d'une peche etrangere illicite dans la zone economique des terres australes. Cette situation est en effet d'autant plus preoccupante que le territoire des terres australes et antarctiques francaises a mis en place depuis plusieurs annees une gestion rationnelle de la ressource et n'autorise la peche etrangere que dans le cadre d'accords particulierement contraignants. La surveillance de la zone economique des terres australes est actuellement rendue plus difficile du fait de l'absence du patrouilleur l'Albatros qui est en carenage a Lorient. Toutefois, grace a l'action des controleurs embarques sur le Marion Dufresne et sur les bateaux de peche francais, ukrainiens et japonais disposant d'une licence de peche, plusieurs proces-verbaux ont ete recemment dresses a l'encontre de navires etrangers pechant sans autorisation. Pour remedier a cette situation, differentes mesures sont envisagees avec les ministeres de la defense, des affaires etrangeres, de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation afin de garantir la protection de richesses dont l'exploitation est essentielle au developpement de l'outre-mer francais. Un batiment de la marine nationale a quitte la metropole pour une mission de surveillance des zones economiques des iles Crozet et Kerguelen.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47319

Rubrique : Tom et collectivites territoriales d'outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 198

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1094